

**30/01/2025 – Informations**  
**CPAM**



## Les bons réflexes pour vos transports prescrits

Dans certaines situations, vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation. L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

### Une prescription adaptée à votre état de santé

Le mode de transport est établi selon votre état de santé :

- En ambulance si vous devez être allongé ou demi-assis ;
- En véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné si vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer ;
- En véhicule personnel ou transports en commun si vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.

### Les conditions de prise en charge

Pour être remboursé, vous devez :

- soit avoir une prescription médicale de votre médecin généraliste ou spécialiste ;



### Avec votre compte ameli, accédez à tout moment aux services en ligne de l'Assurance Maladie !

En quelques clics suivez vos remboursements, téléchargez vos attestations, modifiez vos coordonnées et votre RIB, commandez votre carte Vitale, contactez votre conseiller...

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



- soit avoir une convocation (du service médical de l'Assurance Maladie, d'un médecin expert, d'un fournisseur d'appareillage etc.).

### Combien et comment ?

Les frais de transport pris en charge par l'Assurance Maladie sont remboursés à 55 % ou à 100 % dans certains cas.

### Le transport partagé, le bon réflexe à adopter

Lorsqu'on vous prescrit un transport assis, sans contre-indication médicale, c'est un transport partagé qui vous sera proposé. Pourquoi l'accepter ?

- Vous aidez à prendre soin du système de santé car le coût moyen pour chaque trajet est inférieur à celui d'un transporteur individuel ;
- Vous contribuez à faciliter votre recherche de transport et celle des autres patients ;
- Vous limitez votre impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

## Les avantages du compte ameli



### Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) !**

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



---

**14/01/2025 – Mini centre  
d'Hiver**

HASNON



# Mini Centre de Loisirs

du lundi 10 au vendredi 21 février 2025

**INSCRIPTIONS à la journée**  
**dans la limite des places disponibles**  
**du 20/01 au 24/01**  
*sur la plateforme de réservation cantine/garderie\**

**Le Nord  
fait ses Jeux !**



**Toute inscription  
est définitive**

Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.  
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

\*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - [accueil@hasnon.fr](mailto:accueil@hasnon.fr)

---

**10/01/2025 – Réunion du  
Conseil Municipal le 16  
janvier 2025**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

REUNION  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 16 Janvier 2025 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 9 Janvier 2025



**OBJET DE LA REUNION (2)**

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2024
- SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

**30/12/2024 – Informations  
CPAM**



## La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

### Comment vous aide-t-elle ?

**Vous ne payez pas :**

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

### Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

[www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur)



### Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?  
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

### Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



### Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre **déclaration est automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

## Déclarez la naissance de votre enfant

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



### Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](http://ameli.fr) !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](http://ameli.fr)





---

# **19/12/2024 – Fermetures exceptionnelles de la mairie les samedis suivants**

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 21 et 28 décembre 2024, ainsi que les samedis 4 et 11 janvier 2025.

Merci pour votre compréhension.

---

# **06/12/2024 – Réunion du Conseil Municipal le 12 décembre 2024**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 12 Décembre 2024 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 5 Décembre 2024



**OBJET DE LA REUNION (2)**

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2024
- HARMONIE MUNICIPALE / DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- DISPOSITIF CANTINE A 1€ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
- SUPPRESSION REGIE FETES ET CEREMONIES
- EXONERATION TFPB en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la première année d'exonération justifiant de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie
- REGROUPEMENT DES ELEVES DE L'ECOLE JEANNE LINGLIN DE CATAINE AU G GROUPE SCOLAIR JULIE-VICTOIRE DAUBIE
- CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE : Opérateurs APS (C3) – Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> C (C3) – Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> C (C2)
- RGPD/ RENOUELEMENT DE CONVENTION
- BILAN CLSH ET COLO JUILLET 2024

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

**03/12/2024 – Grève du 3  
décembre 2024 dans les écoles**

HASNON



*Suite au mouvement de  
grève de ce jeudi 5 décembre,*

## **Les services de cantine et de garderie ne pourront être assurés.**

Par conséquent, les enfants ne seront  
accueillis que **de 8h30 à 16h15**.

**Un service minimum sera proposé  
pour accueillir les enfants  
des instituteurs·trices absent(e)s  
(y compris les élèves de Cataine)  
au Groupe Scolaire J.-V. DAUBIÉ.**

L'étude pourra être maintenue pour les  
enfants inscrits, jusque **17h30**.

**Pour déjeuner dans le réfectoire scolaire les  
enfants devront ramener un pic-nic froid.**

---

# 29/11/2024 – Message de Vigilance : VOL PAR RUSE

Le commissariat de police de Valenciennes nous informe qu'actuellement plusieurs vols par ruse ont été recensés sur la CPN Valenciennes Agglomération (Onnaing, Roeulx, Trith st Léger) .

DEUX INDIVIDUS AVEC GILETS JAUNES FRAPPENT A LA PORTE DE LA VICTIME PRÉTEXTANT VÉRIFIER LES ROBINETS ET LE COMPTEUR D'EAU. L'un procède aux vérifications des robinets avec la victime, pendant que l'autre, une femme fouille la maison.

15 minutes après cette intervention, deux autres individus en veste noire se présentent avec une fausse carte de police et pénètrent dans l'habitation de la personne âgée. Cette dernière indique aux faux policiers, l'endroit où est entreposé les biens de valeurs, toujours en détournant l'attention de la victime, **ils finissent pour dérober les biens précédemment dévoilés.**

---

29/11/2024 – Gala

# **International de Natation Artistique**

De retour au Centre Aquatique Amandinois !

Vendredi  
20/12/2024 > 20h

Samedi  
21/12/2024 > 15h  
> 19h

**GALA**  
International de Natation  
*Artistique*

dragondeau.fr AuDragonDeau dragon\_d\_eau #GINA2024 03 27 33 99 00 Chemin de l'Empire, 59230 Saint-Amand-les-Eaux



---

# **27/11/2024 – Programme du Marché de Noël 2024**



HASNON



Avec  
la participation  
des associations,  
artisans  
et producteurs  
locaux

# Marché de Noël 2024

Samedi 14 déc. de 12h à 20h | Dimanche 15 déc. de 11h à 20h  
Parking des services techniques municipaux, rue Jean Jaurès

Pêche aux canards, boîte aux lettres du Père Noël,  
ambiance musicale et animation tout le week-end.

## Samedi

**14h** : Prestation du *Fitness Club*

**de 15h à 18h** : Maquillage pour enfants  
par *Les Ateliers de Camille*

**15h** : Prestation de l'*Harmonie Municipale*

**16h** : Prestation de *Bouge & Danse*

**16h30** : Déambulation clownesque des *Soeurs Moumoutes* de Nivelles

**18h30** : Spectacle de Marionnettes "**Le Noël de Clara**" du théâtre *Mariska*  
Action soutenue par le **Département du Nord**

**20h à la salle des fêtes** : Concert "Qui deviendra légendaire ?" de l'*Harmonie Municipale* et de l'*Harmonie de Nomain*

## Dimanche

**14h** : Prestation du *Fitness Club*

**de 15h à 17h** : Déambulation du sculpteur de ballons

**16h** : Prestation de *Bouge & Danse*

**de 17h à 19h** : Apparition du **Père Noël**

**19h30** : Feu d'artifice (sous réserve des conditions climatiques)

Animations gratuites

**Nord**  
Le Département est là

